

SERVICES ENFANCE

Modalités d'inscription / tarifs et facturation

Activités Enfance

Restaurant scolaire, accueil périscolaire, accueil de loisirs, accueil du mercredi.

<u>Contacts</u>	<u>Services</u>	<u>Adresses mails</u>
Maison de l'enfance 3 rue de l'Ecoterie 02 41 65 54 96	Périscolaire, Accueil de loisirs, mercredis, restaurant scolaire Directrice : Anaïs GAILLARD	<i>enfance@mairie-coron.fr</i>
Mairie de Coron 02 41 55 81 89	Facturation, première inscription, portail familles Adjointe administrative : Magali Baudin (choix 2)	<i>magalibaudin@mairie-coron.fr</i>

À retourner EN MAIRIE avant le samedi 27 juin 2026 :

- Fiche n° 1 : Renseignements généraux 1 par foyer
- Fiche n° 2 : Fiche sanitaire de liaison 1 par enfant
- Justificatif du quotient familial 1 par foyer
- Copie du carnet de santé – page des vaccins pour chaque enfant
- Relevé d'identité bancaire
- Copie du jugement de divorce en cas de garde par l'un des parents
(pages concernées uniquement)

(Consultez le réglemets intérieur des activités en ligne sur www.mairie-coron.fr)



Les P'tits Potes

TARIFS et FACTURATION des services ENFANCE jusqu'au CM2 pour l'année 2026 /2027

Types d'accueil	OBJET	QF.CAF/MSA <720	721<QF.CAF/MSA <1000	1001<QF.CAF/MSA <1300	QF.CAF/MSA > 1301
Accueil Périscolaire et Péricentre ACM*	Tarif du ¼ d'heure	0.65	0.75	0.85	0.95
ACM* des Vacances et des Mercredis	Journée complète 9h00-17h00 repas compris	15.10	17.10	17.60	18.10
	Demi-journée-repas compris 9h00-13h30 ou 12h00-17h00	9.60	10.10	10.60	11.10
	Demi-journée sans repas 9h00-12h00 ou 13h30-17h00	5.50	6.00	6.50	7.00
	Veillée petits ou grands	4.50	5.00	5.50	6.00
	Semaine de 5 jours (Intervenant ou sortie comprise)	65.00	75.00	80.00	85.00
SUPPLEMENT	Intervenant à l'ACM ou sortie à ajouter à la journée (sauf forfait semaine 5 jours)	10.00	10.00	10.00	10.00

* Accueil Collectif de Mineurs

Pénalités de facturation :

Périscolaire :

Absence non signalée ou hors délai (la veille avant 12h00- pour le lundi, avant 12h00 le vendredi) : 5.00€ pour défaut de désinscription.
Absence non inscrite ou hors délai (la veille avant 12h00- pour le lundi, avant 12h00 le vendredi) : 5.00€ pour défaut d'inscription + facturation du temps de présence.

➡ En cas d'absence de votre enfant, merci de prévenir la Maison de l'Enfance le matin même avant 9h (par mail ou téléphone). Un justificatif vous sera demandé pour permettre l'annulation de la facturation.

ACM Demi-journée :

Absence non signalée ou hors délai (date limite indiquée sur les programmes pour les vacances et la veille avant 12h00 pour les mercredis scolaires) : 5.00€ pour défaut de désinscription.
Présence non inscrite ou hors délai (date limite indiquée sur les programmes pour les vacances et la veille avant 12h00 pour les mercredis scolaires) : 5.00€ pour défaut d'inscription + facturation du temps de présence.

ACM Journée complète :

Absence non signalée ou hors délai (date limite indiquée sur les programmes pour les vacances et la veille avant 12h00 pour les mercredis scolaires) : 8.00€ pour défaut de désinscription.
Présence non inscrite ou hors délai (date limite indiquée sur les programmes pour les vacances et la veille avant 12h00 pour les mercredis scolaires) : 8.00€ pour défaut d'inscription + facturation du temps de présence.

➡ En cas d'absence de votre enfant à l'ACM, merci de prévenir la Maison de l'Enfance le matin même avant 9h (par mail ou téléphone). Sans justificatif de votre part, la journée sera facturée au tarif des pénalités, soit 5,00 € la demi-journée et 8,00 € la journée.

Pour toute information complémentaire :
contactez Anaïs



mail : enfance@mairie-coron.fr



téléphone 02.41.65.54.96

TARIFS et FACTURATION du restaurant scolaire

Repas maternel (de la TPS à la GS)	Repas enfant primaire (du CP au CM2)	Repas adulte
4.05 €	4.20 €	5.50 €

Pénalité restaurant scolaire pour défaut d'inscription/désinscription ou hors délai : 4.00 € en sus du prix du repas, même si défaut de désinscription. (La veille avant midi).

➔ Si votre enfant est malade le jour même, merci de prévenir la Maison de l'Enfance dès le matin avant 9h (par téléphone au 02-41-65-54-96 / 07-85-19-33-29 ou par mail à enfance@mairie-coron.fr) afin d'éviter toute pénalité.

MODES DE RÈGLEMENT

Afin de vous faciliter les démarches, la commune de Coron vous propose plusieurs modes de règlement pour les activités enfance proposées :

- **Prélèvement automatique (à privilégier)**

Déposez simplement un RIB en mairie. Vous recevrez un mandat à signer et à retourner.
Un système de paiement simple, plus sûr et sans oubli !

- **Paiement en ligne TIPI par carte bancaire**

Mode d'emploi :

1. A réception de la facture, vous pouvez vous connecter sur le site gouvernemental sécurisé <https://www.tipi.budget.gouv.fr> dont le lien sera précisé sur les factures.
2. Cliquer sur « Accéder au paiement »
3. Indiquer l'identifiant collectivité puis valider
4. Inscrire la référence de votre facture puis valider
5. Saisir le montant de la facture et votre adresse électronique (à 2 reprises) puis valider
6. Choisir le type de carte bancaire et suivre les instructions du paiement en ligne
7. Recevez votre ticket de paiement sur votre boîte mail.

- **Par chèque**

En adressant vos chèques directement à la Trésorerie Principale Municipale de Cholet-Vezins – BP 92123 – 42 rue du Planty – 49327 CHOLET CEDEX

- **En espèces**

En vous déplaçant directement à la Trésorerie Principale Municipale de Cholet – BP 92123 – 42 rue du Planty – 49327 CHOLET CEDEX

- **Autres** (pour l'accueil de loisirs uniquement) :

- o CESU (hors CESU électroniques)
- o Chèques vacances pour l'accueil de loisirs

Pour toute information supplémentaire sur la facturation :
contactez Magali



mail : magalibaudin@mairie-coron.fr



téléphone 02.41.55.81.89 (choix 2)